

L'EMPLOI INTERMITTENT DANS LE SPECTACLE AU COURS DE L'ANNÉE 2013

En résumé :

En 2013, l'emploi intermittent du spectacle concerne 254 000 salariés, 111 000 employeurs relevant du champ d'application des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage¹, génère 2 milliards d'euros de masse salariale pour au total 96 millions d'heures travaillées.

Les salariés intermittents du spectacle, majoritairement des hommes, résident principalement en Île-de-France (44,6%) et occupent un emploi principal² de type artistique. Un quart d'entre eux ne réalise qu'un seul contrat au cours de l'année.

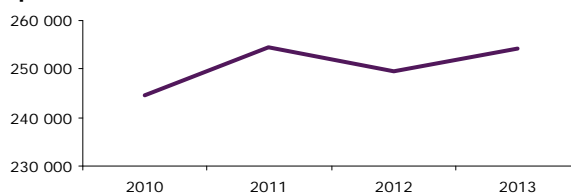
Les employeurs des secteurs professionnels¹ (audiovisuel, spectacle vivant) représentent un quart des employeurs mais créent plus de 90% de l'activité totale en termes d'heures travaillées et de masse salariale. Ils emploient 25,7 salariés intermittents en moyenne au cours de l'année contre 4,0 salariés pour les employeurs hors secteurs professionnels. Plus de 40 % sont localisés en Île-de-France.

254 000 SALARIÉS INTERMITTENTS DU SPECTACLE

En 2013, le nombre de salariés intermittents du spectacle s'élève à près de 254 000 personnes. Ce recensement comprend tous les artistes, ouvriers et techniciens du spectacle engagés en CDD, notamment en CDD d'usage, qui ont travaillé au moins une heure au cours de l'année pour un ou plusieurs employeurs relevant du champ d'application des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage. Il inclut donc les intermittents indemnisés au titre de ces annexes, mais également tous les autres salariés intermittents qui effectuent au moins un contrat de travail dans le champ spectacle.

En un an, leur nombre augmente de 1,9%. Par rapport à 2010, la hausse s'élève à 4% (cf. graphique 1).

Graphique 1 – Évolution de l'effectif salarié de 2010 à 2013



Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

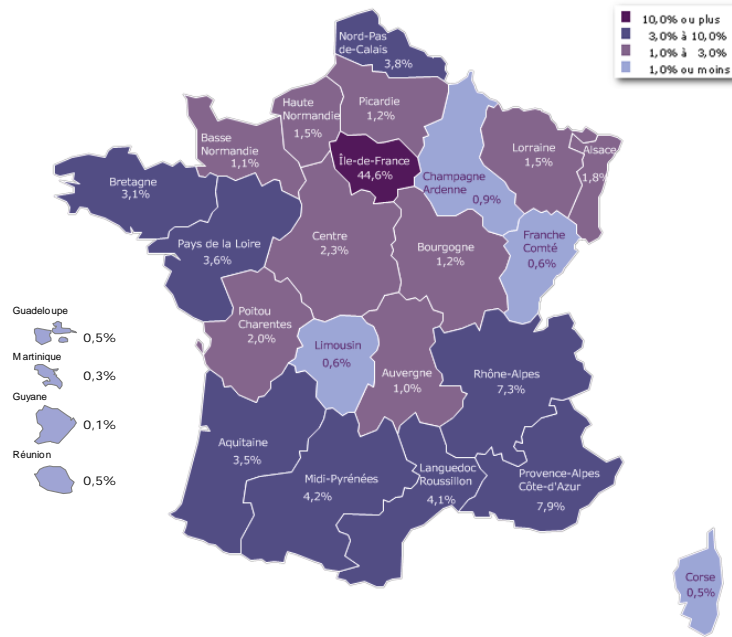
Un salarié sur deux réside en Île-de-France

Près de la moitié (44,6%) des salariés intermittents du spectacle habitent en Île-de-France (cf. graphique 2). Loin derrière, suivent les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur (7,9%), Rhône-Alpes (7,3%) puis Midi-Pyrénées (4,2%) et Languedoc-Roussillon (4,1%).

¹ Cf. annexe méthodologique en fin de document concernant le champ d'application des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage.

² L'emploi principal de chaque salarié intermittent du spectacle est déterminé en fonction du revenu annuel maximum observé parmi les différents emplois occupés au cours de l'année par ce salarié intermittent du spectacle.

Graphique 2 - Répartition des salariés intermittents du spectacle selon la domiciliation en 2013

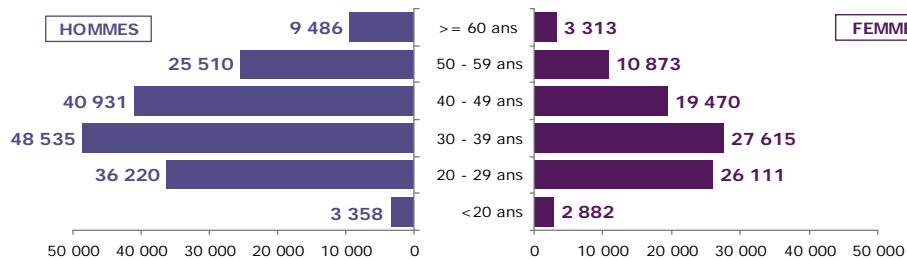


Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière - Données brutes

Une majorité d'hommes

Avec 64,5% des salariés, les hommes sont largement majoritaires parmi les intermittents du spectacle. A titre de comparaison, ils représentent 55,5% des salariés du secteur privé³. L'âge moyen est de 38,8 ans. Les moins de 30 ans représentent environ un tiers de la population féminine et environ un quart de la population masculine (cf. graphique 3 et tableau 1). Toutefois, la population féminine des intermittents se féminise peu à peu ; ainsi la part des femmes chez les plus jeunes (46 % chez les moins de 20 ans, 42 % chez les 20-24 ans) est largement supérieure à celle relative aux plus âgés (26 % chez les 60 ans ou plus).

Graphique 3 - Répartition des salariés selon l'âge et le genre en 2013



Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

³ Données 2011, source = Acoess, DADS, BRC ; Calculs : Pôle emploi.

Tableau 1 - Répartition des salariés selon l'âge et le genre en 2013

Tranche d'âge	Hommes		Femmes		Total	
	Effectif	Part en %	Effectif	Part en %	Effectif	Part en %
< 20 ans	3 358	2,0	2 882	3,2	6 240	2,5
20 - 29 ans	36 220	22,1	26 111	28,9	62 331	24,5
30 - 39 ans	48 535	29,6	27 615	30,6	76 150	29,9
40 - 49 ans	40 931	25,0	19 470	21,6	60 401	23,8
50 - 59 ans	25 510	15,6	10 873	12,0	36 383	14,3
>= 60 ans	9 486	5,8	3 313	3,7	12 799	5,0
Ensemble	164 040	100,0	90 264	100,0	254 304	100,0
Part en %	64,5		35,5		100,0	

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

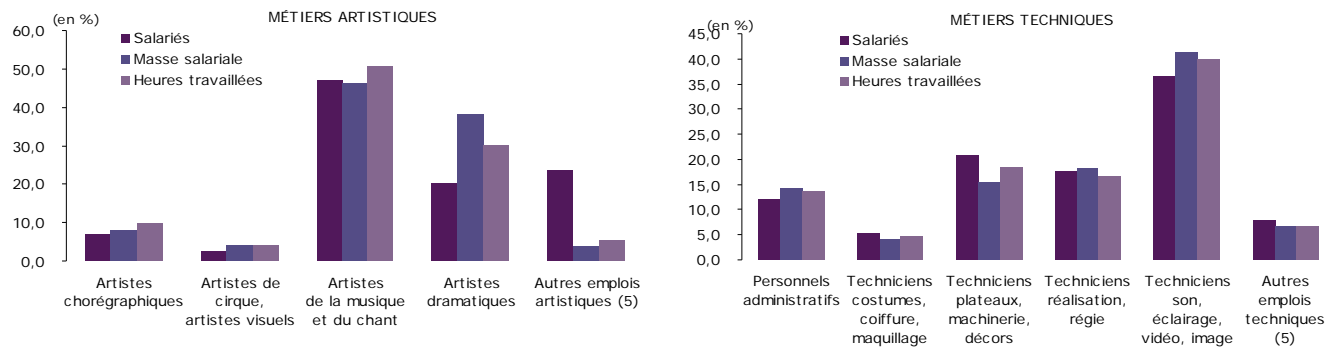
Une majorité d'artistes

Les salariés intermittents occupent, au cours de l'année, un ou plusieurs emplois. Il est possible cependant de déterminer leur emploi principal, en se fondant sur les rémunérations maximales perçues au titre des emplois⁴ occupés au cours de l'année. Les emplois sont classés en deux familles : les emplois artistiques et les emplois techniques.

Sur les 254 000 salariés, 155 000 exercent un emploi artistique, soit 61,0%, et 99 000 occupent un emploi technique, soit 38,9%. Par rapport à l'année 2012, l'effectif salarié occupant un emploi artistique augmente de 2,2% et celui occupant un emploi technique de 1,5 %.

Au sein de chaque famille d'emplois, un emploi prédominant s'observe. D'un côté, les 73 000 artistes de la musique et du chant concentrent 47,1% de l'ensemble des artistes. De l'autre, les 36 000 techniciens son, éclairage, vidéo et image, regroupent 36,4% de l'ensemble des techniciens (cf. graphique 4 et tableau 1 en annexe).

Graphique 4 - Répartition des salariés, de la masse salariale et des heures travaillées selon l'emploi principal occupé en 2013



Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Note : la répartition par emploi des salariés intermittents se fait sur la base de l'emploi principal.

Un quart des salariés n'effectue qu'un seul contrat de travail au cours de l'année

En 2013, 25,8% des salariés réalisent un seul contrat dans l'année pour 2,8% de la masse salariale (cf. tableau 2). A l'opposé, 8,4% des salariés réalisent 50 contrats ou plus dans l'année et perçoivent 21,4% de la masse salariale totale⁶.

⁴ En moyenne, les salaires perçus au titre de l'emploi principal représentent 85% de l'ensemble des salaires perçus par un salarié intermittent sur l'ensemble de ses emplois.

⁵ Exemples d'autres emplois artistiques : artiste de complément / acteur de complément / figurant (pour plus de 90% des salariés de cette famille d'emplois).

Exemples d'autres emplois techniques : collaborateur artistique / conseiller artistique / assistant artistique, intervenant d'émission / assistant d'émission / animateur, scripte (pour plus de 80% des salariés de cette famille d'emplois).

En moyenne, un salarié a effectué 16,3 contrats au cours de l'année 2013. Les techniciens effectuent en moyenne plus de contrats au cours de l'année que les artistes : 20,6 contre 13,6.

Tableau 2 - Répartition des salariés et des masses salariales selon le nombre de contrats réalisés en 2013

Nombre de contrats de travail	Effectifs salariés		Masse salariale (en millions d'euros)	
	Nombre	Part en %	Montant	Part en %
1	65 689	25,8	62	2,8
2	24 083	9,5	55	2,5
3 à 4	24 096	9,5	120	5,5
5 à 9	30 153	11,9	270	12,4
10 à 24	45 231	17,8	584	26,8
25 à 49	43 751	17,2	622	28,5
50 ou plus	21 301	8,4	467	21,4
Total	254 304	100,0	2 182	100,0

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

L'AUDIOVISUEL CONCENTRE 54% DE LA MASSE SALARIALE ET 41% DES HEURES TRAVAILLEES

Au total, plus de 4 millions de contrats de travail

Répartis à parts égales entre emplois artistiques et techniques

Plus de 4 millions de contrats de travail ont été exécutés au cours de l'année 2013, partagés à parts égales entre les emplois artistiques (2,1 millions) et techniques (2,0 millions).

En un an, le nombre de contrats progresse de 1,1%. Cette hausse est quasiment identique entre les emplois techniques et les emplois artistiques avec respectivement +1,2% et +1,1% en un an (cf. tableau 1 en annexe).

Réalisé pour moitié dans les secteurs du champ du spectacle vivant

La moitié des contrats est effectuée dans le champ du spectacle vivant et un tiers dans l'audiovisuel. 19% des contrats sont réalisés pour les employeurs dont l'activité principale n'est pas dans le champ spectacle (les activités des organisations associatives, des administrations publiques, etc.).

Au sein du spectacle vivant, 8 contrats sur 10 sont effectués pour des employeurs du secteur « Arts du spectacle vivant ». Au sein de l'audiovisuel, 8 contrats sur 10 le sont pour des employeurs du secteur de la production audiovisuelle, cinéma et animation (cf. tableau 2 en annexe).

96,5 millions d'heures travaillées au total au cours de l'année

Dont 60% pour des emplois techniques

Le volume d'heures travaillées au cours de l'année 2013 s'élève à 96,5 millions, dont 55,9 millions pour les emplois techniques et 40,6 millions pour les emplois artistiques, soit respectivement 58,0% et 42,0% du volume d'heures total. Globalement, il augmente de 1,4% en un an. Pour les métiers techniques, on

⁶ Seuls les contrats de travail dans les secteurs relevant de l'intermittence sont pris en compte ici. Certains intermittents peuvent également avoir des contrats de travail ne relevant pas des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage.

observe une croissance d'un point supérieure à celle des emplois artistiques +1,8% contre +0,7% (cf. tableau 1 en annexe).

Parmi les emplois techniques, la part des heures travaillées par les techniciens son, éclairage, vidéo et image dans le total des heures effectuées s'élève à 39,9% et celle des techniciens plateaux, machinerie et décors à 18,5%.

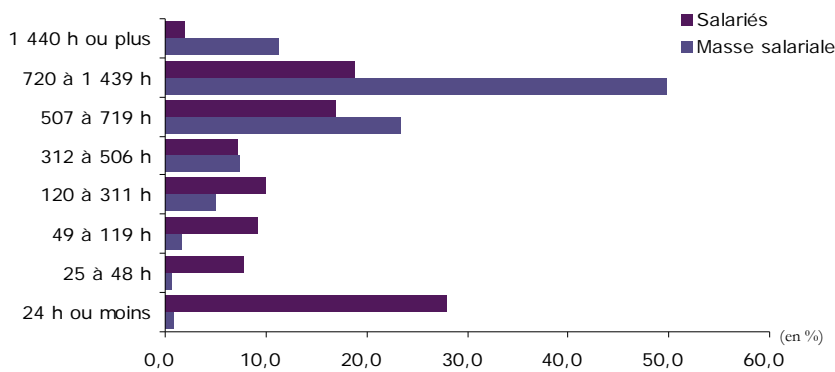
Au sein des emplois artistiques, la moitié (50,5%) des heures travaillées sont effectuées par des artistes de la musique et du chant et 30,2% par des artistes dramatiques (cf. graphique 4).

28% des intermittents travaillent moins de 24 h dans l'année dans le champ spectacle

Au cours de l'année 2013, le nombre d'heures travaillées est de 379 heures en moyenne. Il est en légère baisse (-0,6%) par rapport à l'année précédente.

27,9% des salariés travaillent 24 heures ou moins dans l'année. A l'opposé, 2,0% des salariés travaillent plus de 1 440 heures. La moitié de la masse salariale (49,8%) correspond aux 18,8% de salariés travaillant entre 720 et 1 439 heures au cours de l'année (cf. graphique 5).

Graphique 5 - Répartition des salariés et de la masse salariale selon les heures travaillées en 2013



Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

L'intensité de travail des techniciens est deux fois supérieure à celle des celle des artistes avec respectivement 565 et 261 heures travaillées en moyenne au cours de l'année (cf. tableau 1 en annexe).

Le spectacle vivant concentre 46% des heures travaillées

La répartition du volume d'heures par secteur d'activité est analogue à celle des contrats de travail. Le spectacle vivant représente 45,7% du volume d'heures total et l'audiovisuel 41,4%. Les deux champs enregistrent une augmentation quasi identique du volume d'heures travaillées en un an : +1,8% pour l'audiovisuel et +1,7% pour le spectacle vivant (cf. tableau 2 en annexe).

La structure par secteurs est identique à celle observée pour les contrats de travail : le secteur des arts du spectacle vivant et celui de la production audiovisuelle, cinéma, animation génèrent chacun près de 80% des heures dans leur branche respective.

2,2 milliards d'euros de masse salariale versée

La masse salariale versée au titre des contrats effectués en 2013 s'élève à 2,2 milliards d'euros. En un an, elle augmente de 1,5%.

Les emplois techniques concentrent 65% de la masse salariale

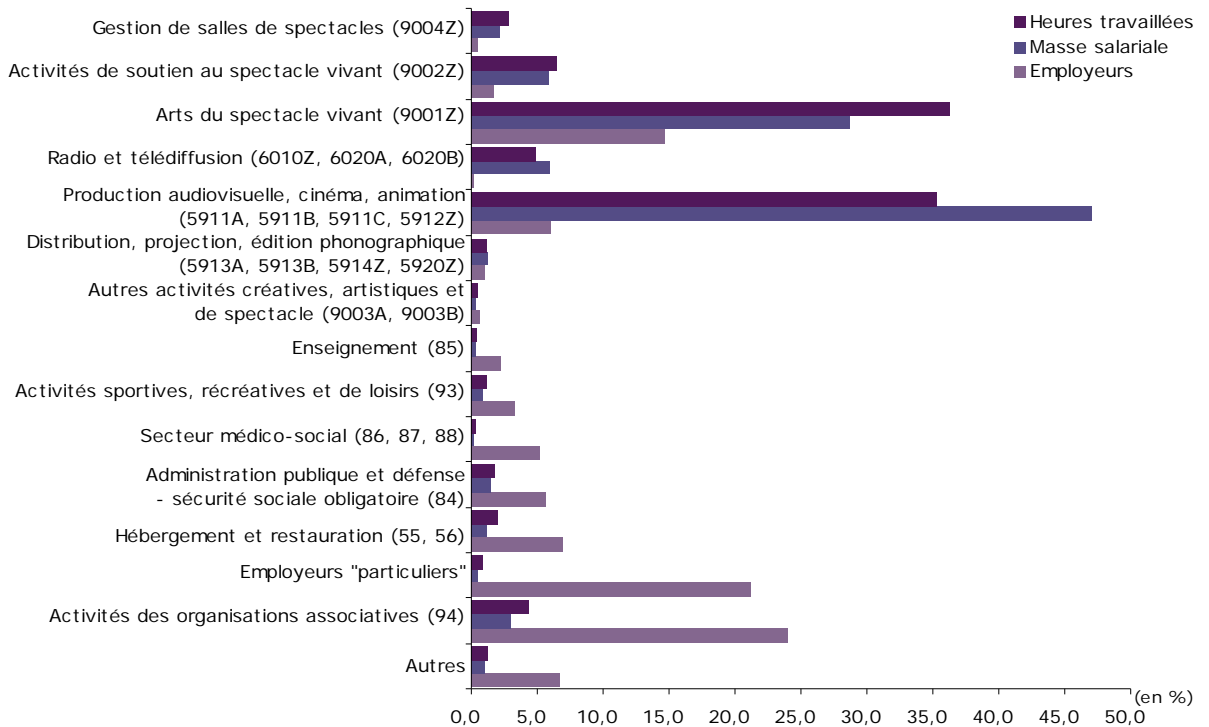
La masse salariale versée au titre des emplois techniques s'élève à 1,4 milliards d'euros, soit 65% de la masse salariale totale. Elle progresse de 2,5% en un an. A l'inverse, celle des artistes diminue très légèrement (-0,3%) (cf. tableau 1 en annexe).

54% de la masse salariale provient de l'audiovisuel

Les secteurs de l'audiovisuel génèrent, plus de la moitié de la masse salariale totale versée (54,2%). Le secteur de la production audiovisuelle, cinéma, animation représente à lui seul 47,0% de la masse salariale totale, alors qu'il représente 35,3% du volume d'heures total (cf. graphique 6 et tableau 2 en annexe).

Les secteurs du spectacle vivant versent 36,8% de la masse salariale totale. Les arts du spectacle vivant, principal secteur du spectacle vivant, concentrent à eux seuls 28,8% de la masse salariale totale pour 36,3% du volume total d'heures travaillées.

Graphique 6 - Répartition des employeurs, de la masse salariale et des heures travaillées par secteur d'activité



Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

111 000 EMPLOYEURS DONT 28 300 DES SECTEURS PROFESSIONNELS

En 2013, 111 000 employeurs relevant du champ d'application des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage ont employé un ou plusieurs intermittents.

Parmi eux, les employeurs dont l'activité principale ou l'objet est le spectacle, désignés «employeurs des secteurs professionnels » se distinguent de ceux dont l'activité principale ou l'objet n'est pas le spectacle, appelés « employeurs hors secteurs professionnels » (cf. annexe méthodologique).

Les employeurs des secteurs professionnels représentent un quart des employeurs et créent plus 90% de l'activité totale

Au total, 28 300 employeurs, soit 25,4%, relèvent du périmètre des secteurs professionnels. Ils emploient 234 000 salariés intermittents au cours de l'année pour un total de 87,0 millions d'heures de travail effectuées, soit 90,1% du volume d'heures total, et 2 milliards d'euros de masse salariale, soit 93,3% de la masse salariale totale (cf. tableau 3).

A l'inverse, le périmètre hors secteurs professionnels concentre les trois quarts des employeurs mais réalise moins de 10% de l'activité totale en termes d'heures travaillées ou de masse salariale.

Tableau 3 – Les employeurs, les salariés, la masse salariale, les heures et les contrats de travail en 2013

Indicateurs	Secteurs professionnels			Hors secteurs professionnels			Ensemble		
	2012	2013	Évolution (en %)	2012	2013	Évolution (en %)	2012	2013	Évolution (en %)
Nombre d'employeurs	28 107	28 289	0,6	84 720	83 208	-1,8	112 679	111 379	-1,2
Nombre de salariés	229 848	234 445	2,0	67 089	68 638	2,3	249 457	254 304	1,9
Masse salariale (en millions d'euros)	2 002	2 035	1,6	147	147	0,1	2 149	2 182	1,5
Volume d'heures (en milliers)	85 668	86 960	1,5	9 520	9 531	0,1	95 188	96 491	1,4
Nombre de contrats de travail (en milliers)	3 506	3 548	1,2	605	608	0,6	4 110	4 156	1,1

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Quel que soit le champ employeur observé, tous les indicateurs sont en hausse. Seule l'évolution du nombre d'employeurs diffère selon le périmètre : hausse légère pour les secteurs professionnels (+0,6%) et baisse pour les employeurs hors secteurs professionnels (-1,8%) et pour l'ensemble (-1,2%).

25,7 salariés en moyenne par an pour les employeurs des secteurs professionnels

Les employeurs des secteurs professionnels emploient en moyenne 25,7 salariés, contre 4,0 salariés pour les employeurs hors secteurs professionnels.

En 2013, 42,1% des employeurs des secteurs professionnels emploient 10 salariés intermittents du spectacle ou plus dans l'année, contre 8,2% pour les employeurs hors secteurs professionnels.

A l'inverse, 43,4% des employeurs hors secteurs professionnels n'emploient qu'un seul salarié intermittent du spectacle au cours de l'année, contre 13,7% pour les employeurs des secteurs professionnels.

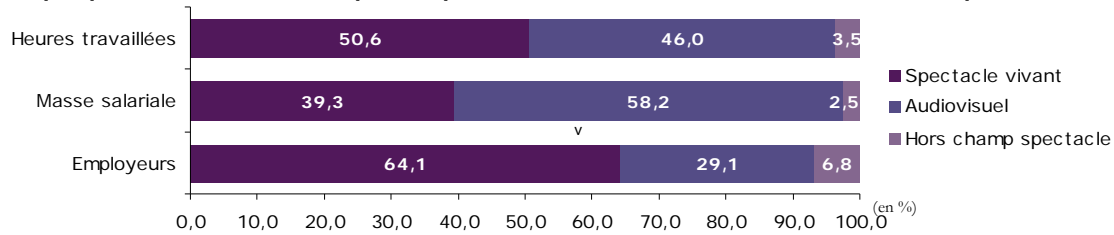
3 salariés sur 4 travaillent exclusivement dans le périmètre des secteurs professionnels

Sur les 254 000 salariés, 73,0% travaillent exclusivement pour des employeurs des secteurs professionnels et 7,8% exclusivement pour des employeurs hors secteurs professionnels. Les 19,2% restants travaillent au cours de l'année pour les deux périmètres.

Le spectacle vivant regroupe 64% des employeurs des secteurs professionnels

Parmi les employeurs des secteurs professionnels, la branche du spectacle vivant est prédominante en nombre d'employeurs (64,1%) et en volume d'heures travaillées (50,6%). En revanche, la masse salariale provient majoritairement (58,2%) des secteurs de l'audiovisuel (cf. graphique 7 et tableau 3 en annexe). Ces résultats s'expliquent par la structure en termes de taille d'entreprises des deux branches. Le spectacle vivant est composé majoritairement de petites structures (compagnies théâtrales ou chorégraphiques par exemple). L'audiovisuel au contraire concentre des employeurs avec des effectifs salariés importants (chaînes de radio, télévision, production audiovisuelle, etc.).

Graphique 7 - Structures comparées par branche d'activité au sein des secteurs professionnels



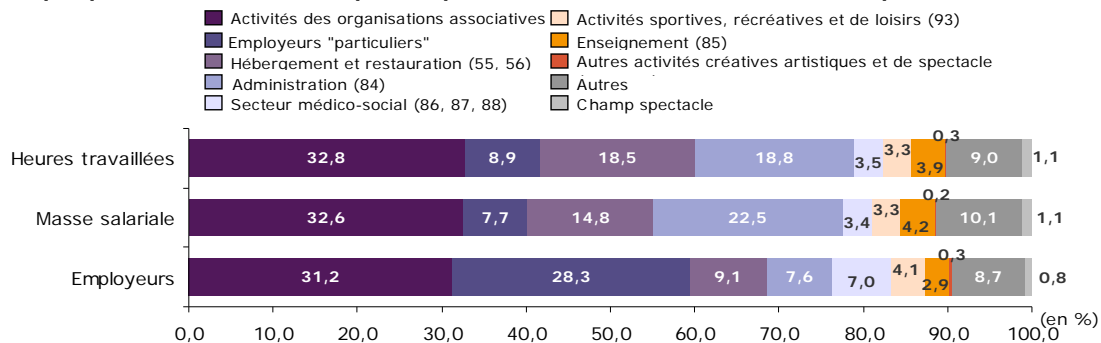
Sources : Pôle emploi - AEM - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Les employeurs particuliers et les associations principaux employeurs hors secteurs professionnels

Les associations et les employeurs particuliers représentent respectivement 31,2% et 28,3% des employeurs hors secteurs professionnels, soit à eux deux, 6 employeurs sur 10. Ils représentent à eux seuls 40 % de l'activité, mesurée en volume d'heures et en masse salariale versée.

Les employeurs particuliers représentent 28,3% des employeurs, mais ne versent que 7,7% de la masse salariale. Ceux du secteur de l'administration, peu nombreux en volume (7,6% du total), versent 22,5% de la masse salariale totale.

Graphique 8 - Structures comparées par branche d'activité hors secteurs professionnels



Sources : Pôle emploi - DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Des évolutions contrastées selon le périmètre

Côté secteurs professionnels, le nombre d'employeurs augmente en un an plus fortement dans le spectacle vivant que dans l'audiovisuel (respectivement +1,4 et +0,1%). A l'inverse, le nombre de salariés augmente plus fortement dans l'audiovisuel que dans le spectacle vivant (respectivement +3,0 et +1,1%) (cf. tableau 3 en annexe).

Hors secteurs professionnels, la baisse de 1,8% du nombre d'employeurs s'explique principalement par la diminution observée dans le domaine associatif avec -3,6% en un an (cf. tableau 4 en annexe).

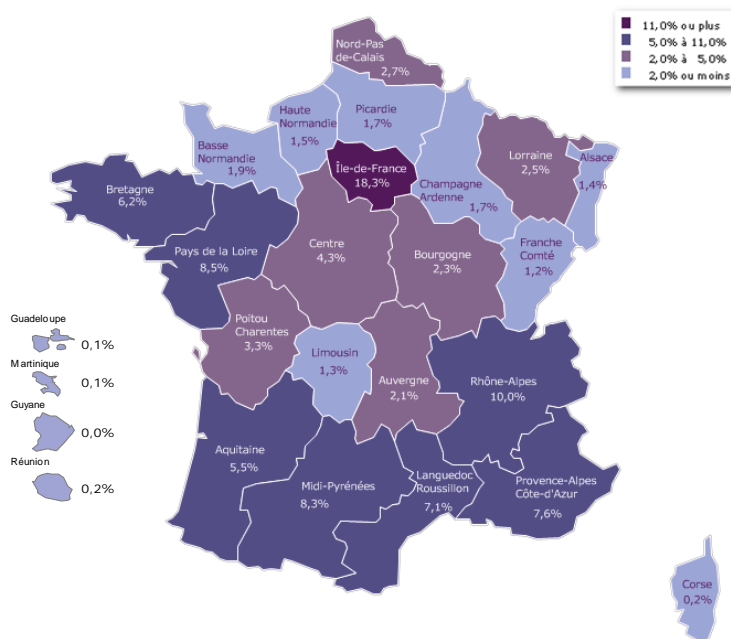
Plus de 40 % des employeurs professionnels localisés en Île-de-France

Tous secteurs confondus, l'Île-de-France regroupe la plus grand nombre d'employeurs (18,3%), suivie des régions Rhône-Alpes (10,0%), Pays de la Loire (8,5%) et Midi-Pyrénées (8,3%), (cf. graphique 9). Cette prédominance de la région Île-de-France (cf. graphique 9 bis) est encore plus marquée pour les employeurs des secteurs professionnels (41,1%).

En revanche, la répartition des employeurs hors secteurs professionnels est bien plus homogène ; chacune de ces quatre régions représente environ 10% des employeurs (cf. graphique 9 ter).

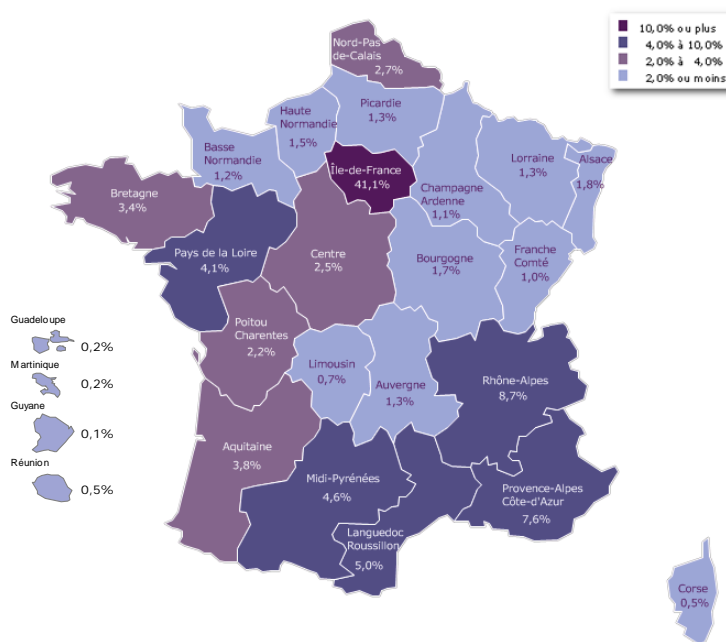
La répartition des salariés selon leur lieu de résidence est identique à la répartition géographique des employeurs des secteurs professionnels (cf. graphique 2 en page 2).

Graphique 9 - Répartition des employeurs tous secteurs selon la région en 2013



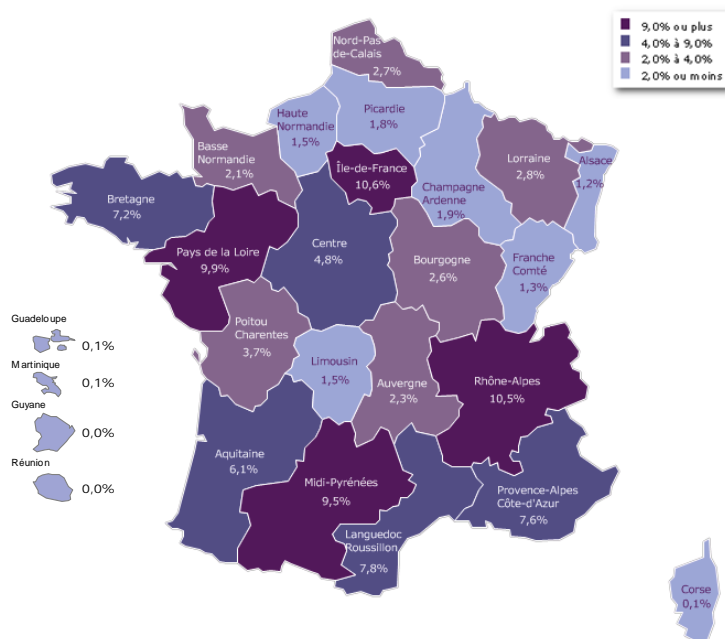
Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Graphique 9bis - Répartition des employeurs des secteurs professionnels selon la région en 2013



Sources : Pôle emploi - AEM - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Graphique 9 ter - Répartition des employeurs hors secteurs professionnels selon la région en 2013



Sources : Pôle emploi - DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Fabienne SONNERAT et Snjezana SMETISKO
Département Observatoire de l'Emploi

ANNEXES

Tableau 1 – Répartition des salariés, de la masse salariale, des heures et des contrats selon l'emploi principal occupé en 2013

Familles d'emplois	Effectifs salariés ⁽¹⁾			Masse salariale (en millions d'euros)			Volume d'heures de travail (en milliers)			Nombre de contrats (en milliers)		
	2012	2013	Évolution en %	2012	2013	Évolution en %	2012	2013	Évolution en %	2012	2013	Évolution en %
Artistes chorégraphiques	10 618	10 538	-0,8	60	61	2,0	3 921	3 929	0,2	177	179	1,2
Artistes de cirque, artistes visuels	3 650	3 861	5,8	29	30	3,2	1 600	1 687	5,4	74	77	5,1
Artistes de la musique et du chant	72 096	73 080	1,4	347	354	2,2	20 249	20 478	1,1	1 154	1 166	1,0
Artistes dramatiques	30 912	30 994	0,3	303	293	-3,2	12 270	12 243	-0,2	559	558	-0,2
Autres emplois artistiques	34 544	36 747	6,4	32	30	-7,6	2 237	2 228	-0,4	129	135	4,3
Total emplois artistiques	151 820	155 220	2,2	771	768	-0,3	40 277	40 565	0,7	2 093	2 115	1,1
Personnels administratifs	11 799	11 943	1,2	195	201	2,8	7 404	7 558	2,1	180	185	2,9
Techniciens costumes, coiffure, maquillage	5 126	5 124	0,0	56	59	5,0	2 539	2 620	3,2	80	83	3,2
Techniciens plateaux, machinerie, décors	20 209	20 717	2,5	209	217	3,8	10 004	10 326	3,2	425	438	3,1
Techniciens réalisation, régie	17 159	17 342	1,1	256	259	1,3	9 294	9 375	0,9	252	251	-0,2
Techniciens son, éclairage, vidéo, image	35 429	36 077	1,8	568	585	3,0	21 883	22 338	2,1	972	985	1,4
Autres emplois techniques	7 840	7 812	-0,4	95	93	-1,4	3 781	3 703	-2,1	109	99	-8,9
Total emplois techniques	97 562	99 015	1,5	1 378	1 413	2,5	54 905	55 920	1,8	2 017	2 041	1,2
Autres emplois	75	69	-8,0	0	0	0,0	6	6	-8,0	0	0	10,1
Total	249 457	254 304	1,9	2 149	2 182	1,5	95 188	96 491	1,4	4 110	4 156	1,1

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

(1) : Dénombrement selon l'emploi principal du salarié : l'emploi principal du salarié est déterminé en fonction du revenu annuel maximum

Tableau 2 – Répartition des employeurs tous secteurs, des salariés, de la masse salariale, des heures et des contrats selon le secteur d'activité en 2013

Secteurs d'activité	Nombre d'employeurs			Nombre de salariés			Masse salariale (en millions d'euros)			Volume d'heures de travail (en milliers)			Nombre de contrats (en milliers)		
	2012	2013	Évolution en %	2012	2013	Évolution en %	2012	2013	Évolution en %	2012	2013	Évolution en %	2012	2013	Évolution en %
9001Z - Arts du spectacle vivant	15 920	16 298	2,4	118 068	119 590	1,3	610	628	2,8	34 170	35 017	2,5	1 601	1 639	2,3
9002Z - Activités de soutien au spectacle vivant	1 902	1 875	-1,4	34 330	34 579	0,7	127	127	0,0	6 241	6 231	-0,2	333	331	-0,4
9004Z - Gestion de salles de spectacles	546	543	-0,5	17 167	17 212	0,3	49	47	-2,6	2 908	2 817	-3,1	117	118	0,7
Spectacle vivant	18 368	18 716	1,9	132 961	134 514	1,2	786	802	2,0	43 319	44 065	1,7	2 051	2 088	1,8
Distribution, projection, édition phonographique (5913A, 5913B, 5914Z, 5920Z)	1 171	1 208	3,2	11 053	11 182	1,2	23	27	19,7	1 030	1 169	13,6	51	57	11,3
Production audiovisuelle, cinéma, animation (5911A, 5911B, 5911C, 5912Z)	6 779	6 779	0,0	112 157	115 719	3,2	1 003	1 026	2,3	33 175	34 054	2,7	1 038	1 049	1,1
Radio et télédiffusion (6010Z, 6020A, 6020B)	281	256	-8,9	14 938	16 283	9,0	138	130	-5,6	5 047	4 740	-6,1	214	210	-1,8
Audiovisuel	8 231	8 243	0,1	125 060	128 872	3,0	1 163	1 183	1,7	39 252	39 964	1,8	1 302	1 316	1,0
Total champ spectacle	26 599	26 959	1,4	225 242	230 320	2,3	1 950	1 986	1,8	82 571	84 028	1,8	3 353	3 404	1,5
Activités des organisations associatives (94)	27 723	26 764	-3,5	43 097	43 344	0,6	67	65	-2,8	4 269	4 177	-2,1	258	255	-1,5
Employeurs "particuliers"	23 527	23 585	0,2	10 182	10 582	3,9	11	11	-0,6	841	845	0,4	52	52	1,1
Hébergement et restauration (55, 56)	7 743	7 663	-1,0	14 616	14 759	1,0	25	24	-0,3	1 969	1 940	-1,5	129	127	-1,0
Administration publique et défense - sécurité sociale obligatoire	6 156	6 306	2,4	29 049	30 486	4,9	32	33	4,5	1 724	1 794	4,0	101	106	4,5
Secteur médico-social (86, 87, 88)	5 924	5 865	-1,0	7 031	7 064	0,5	5	5	-3,7	334	331	-1,0	25	25	0,2
Activités sportives, récréatives et de loisirs (93)	3 703	3 632	-1,9	12 208	12 195	-0,1	19	18	-4,2	1 226	1 177	-4,0	61	61	-1,3
Enseignement (85)	2 409	2 439	1,2	8 194	8 213	0,2	8	8	-4,5	471	452	-4,0	24	25	1,6
Autres activités créatives, artistiques et de spectacle (9003A, 9003B)	630	676	7,3	5 238	5 345	2,0	8	8	2,5	471	489	3,8	25	27	4,5
Autres	8 265	7 490	-9,4	8 265	7 490	-9,4	26	24	-6,4	1 312	1 257	-4,2	81	76	-6,3
Total hors champ spectacle	86 080	84 420	-1,9	78 824	80 248	1,8	200	196	-1,7	12 617	12 462	-1,2	757	753	-0,6
Total général	112 679	111 379	-1,2	249 457	254 304	1,9	2 149	2 182	1,5	95 188	96 491	1,4	4 110	4 156	1,1

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Tableau 3 – Répartition des employeurs des secteurs professionnels, des salariés, de la masse salariale, des heures et des contrats selon le secteur d'activité en 2013

Secteurs d'activité	Nombre d'employeurs			Nombre de salariés			Masse salariale (en millions d'euros)			Volume d'heures de travail (en milliers)			Nombre de contrats (en milliers)		
	2012	2013	Évolution en %	2012	2013	Évolution en %	2012	2013	Évolution en %	2012	2013	Évolution en %	2012	2013	Évolution en %
9001Z - Arts du spectacle vivant	15 528	15 818	1,9	117 616	119 075	1,2	609	626	2,8	34 097	34 928	2,4	1 597	1 634	2,3
9002Z - Activités de soutien au spectacle vivant	1 851	1 819	-1,7	34 157	34 333	0,5	127	127	-0,1	6 232	6 219	-0,2	332	331	-0,4
9004Z - Gestion de salles de spectacles	515	505	-1,9	17 091	17 111	0,1	49	47	-2,7	2 906	2 813	-3,2	117	118	0,6
Spectacle vivant	17 894	18 142	1,4	132 518	133 978	1,1	785	801	2,0	43 236	43 960	1,7	2 046	2 082	1,7
Distribution, projection, édition phonographique (5913A, 5913B, 5914Z, 5920Z)	1 166	1 202	3,1	11 034	11 140	1,0	23	27	19,6	1 029	1 168	13,5	51	57	11,2
Production audiovisuelle, cinéma, animation (5911A, 5911B, 5911C, 5912Z)	6 777	6 775	0,0	112 156	115 704	3,2	1 003	1 026	2,3	33 175	34 053	2,6	1 038	1 049	1,1
Radio et télédiffusion (6010Z, 6020A, 6020B)	278	256	-7,9	14 931	16 283	9,1	138	130	-5,6	5 047	4 740	-6,1	214	210	-1,8
Audiovisuel	8 221	8 233	0,1	125 040	128 832	3,0	1 163	1 183	1,7	39 251	39 962	1,8	1 302	1 316	1,0
Total champ spectacle	26 115	26 375	1,0	224 831	229 806	2,2	1 948	1 984	1,8	82 487	83 921	1,7	3 349	3 397	1,5
Activités des organisations associatives (94)	875	839	-4,1	10 286	10 145	-1,4	18	17	-3,9	1 083	1 051	-3,0	52	50	-4,1
Employeurs "particuliers"	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-
Hébergement et restauration (55, 56)	83	80	-3,6	1 291	1 194	-7,5	2	3	15,1	164	178	8,6	8	9	10,5
Administration publique et défense - sécurité sociale obligatoire	-	-	-	243	68	-72,0	0	0	-71,8	14	2	-83,9	1	0	-86,4
Secteur médico-social (86, 87, 88)	-	-	-	8	6	-25,0	0	0	-65,7	1	0	-65,7	0	0	-65,7
Activités sportives, récréatives et de loisirs (93)	281	264	-6,0	5 163	4 959	-4,0	14	13	-7,0	932	865	-7,2	41	39	-6,2
Enseignement (85)	40	50	25,0	1 379	910	-34,0	2	1	-34,1	126	78	-38,2	6	4	-21,7
Autres activités créatives, artistiques et de spectacle (9003A, 9003B, 9003C)	415	409	-1,4	4 591	4 663	1,6	7	8	2,7	447	463	3,7	24	25	4,3
Autres	285	265	-7,0	285	265	-7,0	10	9	-9,5	415	402	-3,2	25	23	-6,5
Total hors champ spectacle	1 992	1 914	-3,9	25 037	24 602	-1,7	54	51	-5,7	3 182	3 039	-4,5	157	151	-4,1
Total général	28 107	28 289	0,6	229 848	234 445	2,0	2 002	2 035	1,6	85 668	86 960	1,5	3 506	3 548	1,2

Sources : Pôle emploi - AEM - Champ France entière + Monaco - Données brutes
- : donnée relevant du secret statistique

Tableau 4 – Répartition des employeurs hors secteurs professionnels, des salariés, de la masse salariale, des heures et des contrats selon le secteur d'activité en 2013

Secteurs d'activité	Nombre d'employeurs			Nombre de salariés			Masse salariale (en milliers d'euros)			Volume d'heures de travail			Nombre de contrats		
	2012	2013	Évolution en %	2012	2013	Évolution en %	2012	2013	Évolution en %	2012	2013	Évolution en %	2012	2013	Évolution en %
9001Z - Arts du spectacle vivant	429	530	23,5	1 889	2 409	27,5	1 091	1 360	24,6	72 696	88 680	22,0	3 933	5 029	27,9
9002Z - Activités de soutien au spectacle vivant	55	60	9,1	265	382	44,2	160	216	34,9	9 591	12 177	27,0	520	763	46,7
9004Z - Gestion de salles de spectacles	32	39	21,9	87	132	51,7	27	65	137,8	1 424	4 118	189,2	115	275	139,1
Spectacle vivant	516	629	21,9	2 221	2 892	30,2	1 278	1 641	28,4	83 711	104 975	25,4	4 568	6 067	32,8
Distribution, projection, édition phonographique (5913A, 5913B, 5914Z, 5920Z)	5	10	100,0	18	46	155,6	7	19	176,8	408	1 119	174,3	23	83	260,9
Production audiovisuelle, cinéma, animation (5911A, 5911B, 5911C, 5912Z)	3	6	100,0	9	24	166,7	5	16	221,3	264	1 211	358,7	9	55	511,1
Radio et télédiffusion (6010Z, 6020A, 6020B)	3	0	-100,0	7	0	-100,0	1	0	-100,0	100	0	-100,0	7	0	-100,0
Audiovisuel	11	16	45,5	34	70	105,9	13	35	162,9	772	2 330	201,8	39	138	253,8
Total champ spectacle	527	645	22,4	2 254	2 959	31,3	1 292	1 675	29,7	84 483	107 305	27,0	4 607	6 205	34,7
Activités des organisations associatives (94)	26 919	25 963	-3,6	36 507	36 624	0,3	49 173	48 006	-2,4	3 186 105	3 126 508	-1,9	206 611	204 958	-0,8
Employeurs "particuliers"	23 527	23 585	0,2	10 182	10 582	3,9	11 348	11 284	-0,6	840 834	844 503	0,4	51 573	52 146	1,1
Hébergement et restauration (55, 56)	7 667	7 583	-1,1	14 154	14 260	0,7	22 207	21 796	-1,9	1 805 117	1 762 255	-2,4	120 231	118 112	-1,8
Administration publique et défense - sécurité sociale obligatoire	6 147	6 303	2,5	28 891	30 421	5,3	31 565	33 189	5,1	1 709 939	1 791 556	4,8	100 561	105 884	5,3
Secteur médico-social (86, 87, 88)	5 923	5 864	-1,0	7 023	7 058	0,5	5 237	5 060	-3,4	333 177	330 710	-0,7	24 805	24 929	0,5
Activités sportives, récréatives et de loisirs (93)	3 427	3 375	-1,5	7 962	8 151	2,4	4 607	4 807	4,3	294 015	312 663	6,3	20 066	21 823	8,8
Enseignement (85)	2 374	2 393	0,8	6 907	7 371	6,7	5 724	6 111	6,8	345 146	374 342	8,5	18 823	20 429	8,5
Autres activités créatives, artistiques et de spectacle (9003A, 9003B, 9003C)	219	268	22,4	698	733	5,0	369	367	-0,6	24 221	25 437	5,0	1 349	1 457	8,0
Autres	7 990	7 229	-9,5	7 990	7 229	-9,5	15 629	14 931	-4,5	896 761	855 417	-4,6	55 893	52 376	-6,3
Total hors champ spectacle	84 193	82 563	-1,9	66 631	67 933	2,0	145 860	145 552	-0,2	9 435 315	9 423 391	-0,1	599 912	602 114	0,4
Total général	84 720	83 208	-1,8	67 089	68 638	2,3	147 152	147 227	0,1	9 519 798	9 530 696	0,1	604 519	608 319	0,6

Sources : Pôle emploi - DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

MÉTHODOLOGIE

1. CHAMP

Le champ de cette publication porte sur les employeurs qui relèvent du champ d'application des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage⁷ et qui emploient, sous contrat à durée déterminée, au moins un salarié du spectacle (artistes du spectacle, ouvriers ou techniciens concourant au spectacle).

2. DEFINITIONS

Les employeurs d'intermittents du spectacle

Les annexes 8 et 10 au règlement général de la Convention de l'Assurance chômage relatives à l'aide au retour à l'emploi et à l'indemnisation du chômage sont applicables aux employeurs procédant à l'embauche et à l'emploi de salarié(s) du spectacle, au titre d'un contrat de travail à durée déterminée.

Les employeurs dont l'activité principale ou l'objet est le spectacle, notés employeurs des secteurs professionnels, relèvent du périmètre du Centre de Recouvrement. Les secteurs d'activité d'appartenance de ces employeurs sont limitativement définis selon le code de la Nomenclature d'Activités Française (NAF) : édition de l'enregistrement sonore, production cinématographique et audiovisuelle, diffusion de programmes de télévision ou de radio, production de spectacles vivants ou réalisation de prestations techniques pour la création de spectacles vivants.

Les employeurs dont l'activité principale ou l'objet n'est pas le spectacle et les groupements d'artistes amateurs bénévoles, notés **employeurs hors secteurs professionnels**, relèvent du périmètre du Guso.

Le Guso est un dispositif permettant aux organisateurs de spectacles vivants concernés de se libérer auprès d'un seul organisme habilité par arrêté, de l'ensemble des déclarations obligatoires liées à l'embauche et à l'emploi, sous contrat à durée déterminée, d'artistes et de techniciens du spectacle, ainsi que du paiement de l'ensemble des cotisations et contributions sociales s'y rapportant. Cette procédure simplifiée permet d'effectuer les déclarations et de payer les cotisations et contributions aux six organismes de recouvrement partenaires du Guso que sont :

- Les Unions de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations familiales (URSSAF) ou les Caisses Générales de Sécurité Sociale (CGSS) pour les départements d'outre-mer;
- L'Unédic;
- AUDIENS, représentant l'IRPS, l'IRCPS et l'IPICAS;
- La Caisse des Congés Spectacles (CCS);
- Le Fonds d'assurance formation des activités du spectacle (AFDAS);
- Le Centre médical de la Bourse (CMB).

Les salariés intermittents du spectacle

Les salariés du spectacle concernés par ces annexes sont :

- Les ouvriers et techniciens du spectacle sous contrat de travail à durée déterminée exerçant l'une des fonctions limitativement énumérées dans la liste jointe à l'annexe 8 au règlement général de la Convention de l'Assurance chômage (article 1er § 4 de l'annexe 8).
- Les artistes du spectacle sous contrat de travail à durée déterminée tels que définis à l'article L. 762-1 du code du travail (article 1er § 4 de l'annexe 10).

Le champ spectacle et hors champ spectacle

L'activité de l'établissement employeur identifié par les codes NAF suivants permet de circonscrire le champ spectacle :

Spectacle vivant :

9001Z	Arts du spectacle vivant
9002Z	Activités de soutien au spectacle vivant
9004Z	Gestion de salles de spectacles

Audiovisuel :

5911A	Production de films et de programmes pour la TV
5911B	Production de films institutionnels
5911C	Production de films cinématographiques
5912Z	Postproduction de films cinématographiques, de vidéos et de programmes télévisuels
5913A	Distribution de films cinématographiques
5913B	Edition et distribution vidéo
5914Z	Projection de films cinématographiques
5920Z	Enregistrement sonore et édition musicale
6010Z	Edition et diffusion de programmes radio
6020A	Edition de chaînes généralistes
6020B	Edition de chaînes thématiques

Le « hors champ spectacle » comprend les activités restantes regroupées par codes NAF A88 ou NAF 2008 comme les activités des organisations associatives (NAF A88 94), l'hébergement & la restauration (NAF A88 55,56), l'administration (NAF A88 84)...etc.

3. SOURCES

Les employeurs relevant du champ d'application des annexes 8 et 10 sont tenus de procéder aux déclarations nominatives mensuelles liées à l'embauche et à l'emploi de salarié(s) du spectacle, au titre d'un contrat de travail à durée déterminée, soit par une Attestation d'Employeur Mensuelle (AEM), soit par une Déclaration Unique Simplifiée (DUS) s'ils relèvent du champ d'application du Guso.

Ces déclarations contiennent des éléments d'identification du salarié, de l'employeur, du contrat de travail ainsi que des rémunérations et contributions dues.

Elles sont gérées dans deux bases opérationnelles différentes : ATE pour les Attestations d'Employeurs Mensuelles et Guso pour les Déclarations Uniques Simplifiées.

Les données brutes présentées dans cette note sont élaborées à partir de ces deux sources.

Toutes les données sont établies à partir des informations déclarées pour les contrats de travail effectués au cours de la période considérée.

4. METHODE DE CALCUL DES INDICATEURS

Le nombre d'employeurs : il est calculé sur la base du SIRET pour les employeurs professionnels et sur la base de l'identifiant interne unique de l'employeur attribué par Pôle emploi. En effet, certains employeurs du champ Guso, comme les particuliers et certaines associations, n'ont pas de SIRET.

Sont comptabilisés tous les employeurs ayant employé au moins un intermittent du spectacle au cours de la période considérée.

Le nombre de salariés : il est calculé sur la base de l'identifiant individuel NIR. Sont comptabilisés tous les salariés intermittents du spectacle ayant eu au moins un contrat de travail au cours de la période considérée et ayant été déclarés par un employeur relevant du champ professionnel ou du Guso.

Au sein de chaque catégorie d'employeurs (secteurs professionnels, hors secteurs professionnels), un salarié n'est comptabilisé qu'une seule fois, même s'il a travaillé pour plusieurs employeurs au cours de la période considérée.

Les salariés travaillant, au cours de l'année pour les deux catégories d'employeurs sont comptabilisés pour l'une et l'autre catégorie.

En revanche, lorsqu'on dénombre le nombre total de salariés intermittents du spectacle, sans distinction de la catégorie d'employeurs, les salariés ne sont comptabilisés qu'une seule fois même s'ils ont travaillé pour des employeurs de catégories différentes.

La masse salariale : La notion de masse salariale retenue dans cette note correspond aux salaires, déclarés et versés par les employeurs au titre des contrats de travail exécutés au cours de la période considérée. Il s'agit des salaires bruts avant abattement pour frais professionnels.

POUR EN SAVOIR PLUS

contact-DSEE.00144@pole-emploi.fr

www.pole-emploi.org

Pôle emploi, 1 avenue du Docteur Gley, 75987 Paris cedex20

Directeur de publication

Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction

Stéphane DUCATEZ

Réalisation

Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

